

Communiqué de presse

Rappel : le dernier jour d'exercice pour les Bons de Souscription d'Actions (BSA) Nicox de juin 2024 est le 19 juin 2026

20 avril 2026 – publication à 7H30

Sophia Antipolis, France

Nicox SA (Euronext Growth Paris : FR0013018124, ALCOX, éligible PEA-PME), une société internationale spécialisée en ophtalmologie, rappelle aujourd'hui aux détenteurs de bons de souscription d'actions (BSA) émis en juin 2024 dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription, que ces BSA expireront le 20 juin 2026. Le 20 juin étant un samedi, le dernier jour d'exercice des BSA possible sera le vendredi 19 juin 2026, à la clôture du marché.

Rappel des principales caractéristiques des BSA

- **Cotation des BSA** : les BSA sont cotés sur Euronext Growth Paris
- **Code ISIN** : FR001400QEQ3
- **Période d'exercice** : du 21 juin 2024 au **19 juin 2026 (clôture du marché)**
- **Parité d'exercice** : 5 BSA donnent droit au détenteur de souscrire 2 actions nouvelles de Nicox
- **Prix d'exercice** : 0,275 euro par action nouvelle

Tout BSA non exercé à la clôture du marché le vendredi 19 juin 2026 expirera automatiquement, ne pourra plus être exercé et n'aura plus aucune valeur.

A la date du 31 mars 2026, 10 022 595 BSA de juin 2024 restent en circulation et peuvent être exercés, représentant une émission potentielle de 4 009 038 actions nouvelles lors de leur exercice. A titre indicatif, si tous les BSA en circulation de juin 2024 étaient exercés, un actionnaire détenant 1% du capital (calculé sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 mars 2026) avant exercice des BSA restant en circulation, verrait sa participation passer à 0,96% du capital sur une base non diluée et à 0,75% du capital sur une base diluée.

Modalités d'exercice

Pour exercer leurs BSA, les détenteurs doivent contacter l'intermédiaire financier qui tient leur compte de titres (banque ou courtier). Les détails concernant les BSA issus du financement de juin 2024 sont disponibles dans la section [Questions-Réponses](#) de notre site internet www.nicox.com.

A propos de Nicox

Nicox SA est une société internationale spécialisée en ophtalmologie développant des solutions innovantes visant au maintien de la vision et à l'amélioration de la santé oculaire. Le principal programme en phase de développement avancée de Nicox est le NCX 470 (bimatoprost grenod), un nouveau collyre bimatoprost donneur d'oxyde nitrique, pour la réduction de la pression intraoculaire chez les patients atteints de glaucome à angle ouvert ou d'hypertension oculaire, licencié à Ocumension Therapeutics pour les marchés Chinois, Coréen et d'Asie du Sud-Est et à Kowa dans le reste du monde. Nicox mène également un programme de recherche préclinique NCX 1728, un inhibiteur de la phosphodiesterase-5 donneur d'oxyde nitrique (NO), avec Glaukos. Le premier produit de Nicox, VYZULTA®, licencié exclusivement au niveau mondial à Bausch + Lomb, dans le glaucome, est commercialisé aux États-Unis et sur 15 autres territoires. Nicox génère des revenus provenant de ZERVIATE® dans la conjonctivite allergique, licencié dans plusieurs territoires, notamment à Harrow, Inc. pour les États-Unis et à Ocumension Therapeutics pour les marchés chinois, et dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est.

Nicox dont le siège social est à Sophia Antipolis (France), est cotée sur Euronext Growth Paris (Mnémo : ALCOX).

Pour plus d'informations www.nicox.com

Couverture par les analystes

H.C. Wainwright & Co Yi Chen New York, Etats-Unis



Les positions exprimées par les analystes dans leurs notes sur Nicox leurs sont propres et ne reflètent pas celles de la Société. De plus, les informations contenues dans leurs rapports peuvent ne pas être correctes ou à jour. Nicox s'affranchit de toute obligation de corriger ou de mettre à jour les informations contenues dans les rapports des analystes.

Contacts

Nicox

Gavin Spencer
Chief Executive Officer
+33 (0)4 97 24 53 00
communications@nicox.com

Avertissement

Les informations contenues dans le présent document pourront être modifiées sans préavis. Ces informations contiennent des déclarations prospectives, lesquelles ne constituent pas des garanties quant aux performances futures. Ces déclarations sont fondées sur les anticipations et les convictions actuelles de l'équipe dirigeante de Nicox S.A. et sont tributaires d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats réels pourraient sensiblement différer de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Nicox S.A. et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseils ou mandataires ne prennent pas l'engagement et ne sont pas tenus de publier des mises à jour d'une quelconque déclaration prospective ou de réviser une quelconque déclaration prospective.

Les facteurs de risque susceptibles d'avoir des répercussions significatives sur l'activité de Nicox sont exposés à la section 3 du « Rapport Annuel 2024 » et à la section 4 du « Rapport Semestriel 2025 » qui sont disponibles sur le site de Nicox (www.nicox.com).

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.

Nicox S.A.

Sundesk Sophia Antipolis, Bâtiment C, Emerald Square, Rue Evariste Galois, 06410 Biot, France
T +33 (0)4 97 24 53 00